

**SYNDICAT MIXTE HAUTS DE FRANCE MOBILITES**

**COMITE SYNDICAL DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2025  
DE 14 H 00 à 16 H 00**

**DELIBERATION N° 2025 – 21**

**Objet : Délibération sur l'avenant N°1 du marché 2022-002 – Marché de maintien en conditions opérationnelles pour le dispositif de la Centrale Pass Pass.**

Sont présents :

Mr Christophe COULON (avec le pouvoir de Guy MARCHANT), Mr Olivier ENGRAND (avec le pouvoir de Franck DHERSIN), Mr Eric DONNAY (avec le pouvoir de Christophe GRAS), Mr Jean Michel MICHALAK (avec le pouvoir de Jacques RICHIR), Mme Paulette JUILIEN PEUVION (avec le pouvoir de Amel GACQUERRE), Jean - Christophe LORIC, Mr Adrien NAVE, Mr Julien POIX, Mme Héroïse DHALLUIN, Mr Grégory BARTHOLOMEUS (avec le pouvoir de Christian FOURCROY), Mr Julien QUENNESSON (avec le pouvoir de Mr Claude HEGO), Mme Françoise ROSSIGNOL (avec le pouvoir de Frédéric LETURQUE), Mr Benoît ROUSSEL, Mme Marjorie GOSSELET, Mr Loïc LALYS (avec le pouvoir de Jean-Roger BERRIER), Mme Gaëlle VAUDÉ, Mr Pascal DEMONT, Mme Laurence CHARPENTIER (avec le pouvoir de Christian LEROY), Mr Etienne PERIN, Mme Véronique THIÉBAUT (avec le pouvoir de Claude VERGEOT), Mr Claude BACHELET (avec le pouvoir de Christophe PILCH), Mr Grégoire FRANCKE, Mr Benoît WASCAT, Mme Marie CIETERS, Mr Hervé NAGLIK (avec le pouvoir de Virginie CARON DECROIX), Mr Jean – Pierre LOCQUET.

Sont absents / excusés :

Mr Frédéric LETURQUE, Mr Franck DHERSIN, Mme Mady DORCHIES BRILLON, Mme Amel GACQUERRE, Arnaud DE RIGNÉ, Mr Sébastien LEPRETRE, Mr Christophe GRAS, Mr Louis MARCY, Mr Jacques RICHIR, Mr Alexis HOuset, Mr Raphaël CHARPENTIER, Mr Alexandre GARCIN, Mr Laurent DUPORGE, Mr Christophe PILCH, Mr Bruno CHRETIEN, Mr Guy MARCHANT, Mr Jean-Roger BERRIER, Mr Jean-François MONTAGNE, Mr Claude HEGO, Mr Philippe MIGNONET, Mr Christian FOURCROY, Mr Arnaud BEAUQUEL, Dominique FERNANDE, Gaston CALLEWAERT, Mr Nicolas SIEGLER, Mme Patricia ADMONT, Christian LEROY, Vincent LACHERÉ, Mr Michel SEROUX, Mr Claude VERGEOT, Mr Jean Claude THOREZ, Mme Virginie CARON DECROIX, Mr Antony GAUTIER.

Secrétaire de séance : Monsieur Grégory BARTHOLOMEUS.

**Votes Pour : UNANIMITE**  
**Ne participent pas au vote : 0**  
**Abstentions : 0**  
**Votes Contre : 0**

# SYNDICAT MIXTE HAUTS-DE-FRANCE MOBILITES

## COMITE SYNDICAL DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2025

DE 14 H 00 à 16 H 00

DELIBERATION N° 2025 – 21

PRÉFECTURE DU NORD

07 JUIL. 2025

PLI RECOMMANDÉ

**Objet : Avenant au marché Hébergement N°2022-003**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Hauts-de-France-Mobilités, réuni, le 1<sup>er</sup> juillet 2025, sous la présidence de Monsieur Christophe COULON, Président

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu les statuts révisés du Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités par délibération N°2023 – 34 du 19 juin 2023,

Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire examiné lors de la séance du 5 février 2025 (Cf. délibération 2025 – 01),

Vu l'acceptation du Budget Primitif 2025 présenté lors de du Comité Syndical du 13 mars 2025 (Cf. délibération 2025 – 08),

Vu l'instruction budgétaire et comptable de la M57,

Vu le marché N°2022-003 Hébergement de la CPP, attribué par la Commission d'Appel d'Offres du 5 décembre 2022 à la société Alpilink (anciennement Xsalto), relatif à l'hébergement de la Centrale Pass Pass,

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 16 juin 2025 relative à l'avenant N°1 du marché N°2022-003 Hébergement de la CPP,

### CONSIDERANT

- Le périmètre du marché Hébergement N°2022 - 003 comprenant l'hébergement des plateformes de production et de préproduction ainsi qu'un ensemble de prestations supplémentaires dont la prestation d'hébergement des plateformes de tests et de formation,
- L'hébergement des plateformes de test et de formation jusqu'à présent réunies dans les lignes B.4.1 et B.4.2 du Bordereau de Prix Unitaires,
- L'avancée du marché et l'évolution des besoins d'hébergement de la CPP entraînent la volonté de scinder l'hébergement des plateformes de test et de formation,

## DECIDE

- D'approuver l'avenant N°1 au marché Hébergement de la Centrale Pass Pass N°2022 - 003, joint à la présente délibération qui prévoit l'ajout de quatre nouvelles lignes de prix au Bordereau de Prix Unitaire sans modification substantielle de l'économie du marché.

## AUTORISE

- Monsieur le Président du Syndicat Hauts-de-France Mobilités à lancer les procédures prévues par le Code des Marchés Publics, à finaliser et signer les engagements juridiques et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,



Christophe COULON